Commune de
BASSINS



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/26
RELATIF AU BUDGET 2027

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

La Municipalité vous présente, pour être soumis à votre approbation, un budget 2027 bénéficiaire de CHF 1'935, qui met l'accent sur l'entretien du patrimoine.

Il est prévu CHF 666'000 pour l'entretien des bâtiments et espaces verts, soit CHF 188'000 de plus qu'au budget 2026, CHF 340'000 de plus que dans les comptes 2025.

CHF 125'100 sont financés par un prélèvement sur les réserves de politique budgétaire, comme annoncé lors du bouclement des comptes 2025.

Le reste du budget est en ligne avec les années précédentes, à noter toutefois la forte hausse de la participation à l'AISE (enseignement primaire et secondaire).

Ce budget correspond à la volonté de la Municipalité, après une législature d'assainissement, de reprendre les investissements pour assurer la conservation du patrimoine, comme déjà présenté dans le préavis sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2027.

Les différents postes sont détaillés ci-après, selon l'ordre des rubriques comptables.

2 Points particuliers

Salaires

Pour les salaires, il faut avoir une vision globale de l'évolution des salaires des employés communaux et des honoraires et prestations pour prendre en compte l'internalisation ou l'externalisation de certaines tâches.

Les variations s'expliquent par :

- La finalisation de l'internalisation de la Bourse,
- L'augmentation du nombre d'heures de surveillance de la cantine scolaire (partiellement couvert par les versements de l'AISE),
- L'embauche d'un nouvel employé communal (le 50% de son salaire étant couvert par une diminution des honoraires de surveillance de la déchetterie),
- Les augmentations statutaires (annuités, indexation du coût de la vie) pour 2027.

Le budget présente la ventilation des salaires dans les différents dicastères, selon la norme MCH2.

Bâtiments

Depuis 2022, la Municipalité a maintenu une politique d'entretien préventif et courant des bâtiments communaux. Cette approche, qui vise à préserver le patrimoine communal et optimiser les coûts à long terme, est reconduite dans le cadre du budget 2027, certains travaux sont obligatoires afin de respecter des normes, à la suite de contrôles électriques par exemple.

Les interventions planifiées sont expliquées dans les rubriques des bâtiments concernés.

Il est également prévu d'harmoniser le système d'accès aux portes des différents locaux communaux, changement des cylindres si nécessaire et programmation de ces derniers.

Les bâtiments communaux sont reliés au chauffage à distance, les montants mis au budget viennent des estimations faites par Romande Energie.

Travaux du Chemin de la Trappe et de la Place de la Couronne

La mise en service a eu lieu en 2026, les amortissements débuteront donc en 2027.

Les décomptes définitifs ne seront établis qu'en 2027, le temps de recevoir les notifications de subventions, les montants d'amortissement sont donc provisoires, un ajustement sera établi en 2027.

101100 - Législatif

Le montant prévu pour les frais de votations et élections est adapté en prévision des élections prévues en 2027.

Les frais de "matériel de bureau" correspondent à l'achat de 2 PC portables pour le président et le bureau du Conseil communal, gérés par la commune, dans un but de réduction des risques de cybercriminalité.

La rubrique 101100.3150.00 correspond à la maintenance du scanner utilisé pour les dépouillements, entretien effectué tous les 2 ans.

101200 - Exécutif

L'adaptation des vacations, à la hausse, correspond à une adaptation à la réalité, prenant en compte la reprise des investissements, c'est-à-dire des projets.

L'apparition de la rubrique "305200 - Cotisations patronales aux caisses de pensions" découle de l'adoption du préavis 06/26.

102100 - Administration des finances et des contributions

Le transfert de charge de " 313200 - Honoraires et prestations de services" à " 301000 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation" correspond à la finalisation de l'internalisation de la Bourse communale.

102200 - Administration générale

"313300 - Site informatique" : L'augmentation de la ligne correspond à la mise en place de l'application "CommuneApp" pour le développement des moyens de communication à disposition de la Commune.

102900 - Bâtiment administratif

Afin de limiter les coûts liés au chauffage, certaines fenêtres de l'administration communale sont à changer. Ces travaux sont estimés à CHF 30'000 et sont financés par un prélèvement sur le fonds "Réserve énergie renouvelable et développement durable".

Afin de répondre aux normes du SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants) concernant le nombre de WC pour les enfants, nous devons en ajouter un au rez-de-chaussée. Cette dépense budgétée à CHF 20'000 est compensée par un prélèvement sur le fonds "Réserves de politique budgétaire".

Le tableau électrique étant en bois, il faut prévoir de le changer.

102903 - Grande salle - salle communale

En 2026, des travaux de peinture ont été effectués dans la partie cantine. D'autres travaux de peinture sont à prévoir dans l'entrée, la cage d'escalier et les vestiaires du sous-sol ainsi que du côté "lieu de vie" occupé par les enfants.

Au vu des températures très élevées dans l'entrée, un film solaire sera installé sur les vitres côté cour.

102904 - Cave à fromage

Au vu de l'état du bâtiment, des mesures de sécurité sont nécessaires.

121700 - Collèges JDF1 et JDF 2

Le mur de soutènement côté JDF2 est en mauvais état et doit faire l'objet d'une remise en état complète avec la mise en place d'un drainage, travaux compensés par un prélèvement sur le fonds "Réserves de politique budgétaire".



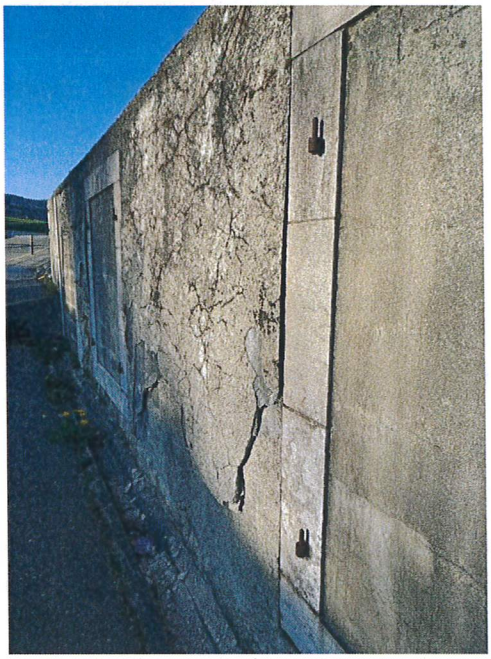

Dans une des classes, il y a également le remplacement des fenêtres à faire dont les boiseries sont usées et laissent passer l'eau.

Quelques aménagements extérieurs sont prévus pour l'espace récréation des enfants.

121800 – Cantine scolaire / AISE

La capacité d'accueil des enfants étant passée de 80 à 90, quelques achats sont nécessaires, notamment des chaises.

121990 / 121991 – Enseignement primaire et secondaire

Les charges relatives à l'enseignement primaire et secondaire ont augmenté de manière non-négligeable. Elles s'expliquent principalement par la sortie de terre de nouveaux bâtiments scolaires : Begnins, La Capite et Duillier primaire.

D'autres facteurs entrent également dans l'équation, notamment une augmentation des élèves en classe de raccordement, des frais de transport ou encore de la masse salariale relative aux devoirs surveillés et sports facultatifs.

Toutes les charges liées à l'AISE sont portées dans les comptes enseignement primaire et secondaire. En revanche, les rétrocessions sont réparties directement sur les bâtiments concernés.

	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Charges enseignement primaire	625'000	580'000	585'538
Charges enseignement secondaire	321'000	233'000	258'855

134100 - Piscine

Dans sa globalité, le budget 2027 de la piscine ne contient pas d'importantes modifications ou prévisions. Un montant minimum a été prévu pour remettre à jour certains éléments du quotidien de la piscine. Par exemple, les systèmes de cartes et de lecteur qui datent de la construction et ne répondent plus à ce qui se fait aujourd'hui. Un investissement conséquent sera, en revanche, nécessaire pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et la mise aux normes incendie mais il vous sera présenté et proposé par un préavis.

Pour la bonne lecture du compte de la piscine, il faut également prendre en considération l'amortissement de CHF 100'000/année du bâtiment, charge indépendante de l'exploitation de la piscine.

Ce qui amène à un excédent de charges de CHF 190'000 environ pour l'exploitation de la piscine, soit proche de l'objectif de rester sous le seuil des -170'000. Les recettes prévoient une légère augmentation dans les locations due à l'augmentation de CHF 2 des tarifs de ligne pour les clubs.

134200 - Espaces verts

Le talus des écoles ainsi que celui situé vers l'entrée inférieure de la piscine nécessitent une réfection complète.

Certains arbustes près de l'école sont des épineux et l'entretien de cet endroit est compliqué pour nos collaborateurs.

La Municipalité travaille sur un projet en collaboration avec l'entreprise Ecosphère Paysage Sàrl pour améliorer ces deux talus tout en amenant des zones d'ombrage vers l'école.

Ce projet pourrait peut-être faire l'objet de subventions, point à confirmer selon les enveloppes cantonales encore à disposition en 2027.

La barrière en bois située vers le chemin piétonnier entre la piscine et la rue de l'Ancienne Scierie devra être remplacée et s'étendre en bas de la rue, pour l'instant seule une ficelle sépare le chemin piétonnier de la route.

Il y a aussi en projet la plantation de trois arbres pour amener de l'ombre, notamment vers le banc.

134200.3140.04 - Espace Gasser

Il est prévu la réfection des escaliers et barrières les plus endommagées ainsi que des structures tubes en ciment vert, dont certaines sont tombées.

134200.3140.06 - Places de sport et jeux

En 2026, trois murs sur les quatre du terrain de pétanque ont été refaits, il s'agit maintenant de s'occuper du mur côté Arzier-Le Muids. Cette dépense est compensée par un prélèvement sur le fonds "Réserves de politique budgétaire".

Afin de lutter contre la chaleur et pour le confort des utilisateurs, nous prévoyons d'enlever les plaques situées près de la petite place de jeux (vers l'ancienne grande salle), semer de l'herbe et poser un voile d'ombrage.

Au terrain de football, il y a de vieilles perches qui ne répondent plus aux normes de sécurité, il faut donc les retirer.

134201 - Camping

Un montant de CHF 5'000 sera attribué à divers travaux d'entretien du site en particulier pour le local sanitaire : étanchéité du toit et changement du chauffe-eau à gaz des douches.

134202 - Local voirie

Afin de respecter le contrat signé en 2019 avec Romande Energie, le bâtiment doit être raccordé au chauffage à distance. Il faut donc adapter l'installation existante en conséquence et payer le solde du forfait de raccordement.

135000 - Eglise et affaires religieuses

Le mur d'entrée mérite une réfection car il a bougé et le portail ne ferme plus.

153500 - Social - Aînés

La volonté de la Municipalité est de continuer à proposer des activités pour les aînés comme les rencontres créatives des aînés et une sortie avec repas et visite, celle de 2026 ayant rencontré un franc succès.

154500 - Structure d'accueil

Nous rappelons que la Commune de Bassins fait partie du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) depuis août 2024.

Pour 2027, les charges estimées par le RAT se traduisent ainsi :

- Accueil familial de jour CHF 34'291
- Préscolaire CHF 109'573
- Parascolaire CHF 114'136

Total **CHF 258'000**

Ainsi que les frais administratifs d'un montant de CHF 22'020.

La participation des communes aux frais administratifs a été ajustée de CHF 12.50 à CHF 15.00 par habitant dès le 1er juillet 2026.

Une augmentation demandée par le CoDir du RAT de CHF 2.00 à partir du 1er janvier 2027 a été refusée lors de la séance du Conseil intercommunal du 24 septembre 2026, les charges administratives sont ainsi maintenues à CHF 15.00.

154501 - Jardin d'enfants

A la suite d'un contrôle du SCAJE, il faut changer le revêtement du sol, dépense budgétée à CHF 9'100 et compensée par un prélèvement sur le fonds "Réserves de politique budgétaire".

À la suite du contrôle périodique OIBT (Ordonnance sur les Installations à Basse Tension), des travaux obligatoires de mise aux normes sont à effectuer.

161500 - Routes communales

CHF 2'000 supplémentaires liés à l'achat de divers matériaux pour effectuer des travaux de réparation de capes de vannes et couvercles de regards d'eau.

Carburant : adaptation à la consommation et à la hausse des prix.

CHF 16'000 sont destinés à la location de la balayeuse (161500.3111.00).

Entretien routier

Des travaux sur la Route des Montagnes prévus au budget 2026 ne seront finalisés qu'en 2027, pour CHF 56'000. Ce qui explique la ligne 489300 - Prélèvements sur les préfinancements.

Le projet d'une réfection globale de notre réseau routier avance pour donner suite au préavis 02/25.

171000 - Approvisionnement en eau

La station de pompage de la Bataille a été totalement amortie en 2026.

Achat et entretien compteurs

Démarrage d'un projet de mise en place de compteurs permettant un relevé à distance, projet qui s'étalera sur la durée de la législature.

Vente d'eau aux communes

Prise en compte des recettes découlant de la mise en place de la liaison d'eau avec Arzier-Le-Muids, vente sur une partie de l'année dès la mise en service.

172000 - Traitement des eaux usées

Contribution à l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte)

La suppression d'un amortissement annuel de CHF 856'000 dans les comptes de l'APEC masque une hausse nette de CHF 379'757 des autres postes. La baisse ne constitue donc pas une économie durable d'exploitation. Elle dépend de l'amortissement extraordinaire prévu en 2026 par dissolution de réserves, restant à valider avec les comptes de l'APEC au printemps 2027.

La contribution communale devrait donc être à la hausse dès 2028.

173000 - Gestion des déchets urbains

Comme mentionné à la fin de la précédente législature, les coûts relatifs au traitement des déchets urbains, notamment des encombrants et des déchets verts, ont considérablement augmenté. Le compte Gestion des déchets urbains étant un compte fermé, une augmentation de la taxe au poids est inévitable afin de compenser les charges et répondre à la législation sur le traitement des déchets.

En passant de 80ct à 95ct/kg, la taxe au poids sur les ordures ménagères doit permettre d'équilibrer le compte et de constituer une réserve, en comptant également sur une sensibilisation et un contrôle le samedi afin de limiter les mauvaises pratiques qui réduiront les tonnages. Point de vigilance : déchets verts et encombrants.

Les honoraires de surveillance sont maintenant pris dans le salaire du personnel étant donné qu'un nouvel employé a été engagé pour le samedi.

Des investissements plus conséquents seront aussi à prévoir pour l'assainissement de la place de dépose des déchets verts ainsi que pour la benne compacteuse. Un préavis vous sera présenté.

176100 - Transition énergétique

La Municipalité a décidé de continuer sa collaboration avec Eqlosion pour la réalisation d'un PECC (Plan Energie et Climat Communal). Il y a donc dans ce compte le coût de leur mandat ainsi que les animations relatives au développement durable organisées à la déchetterie par COSEDEC.

178100 - R&D protection de l'environnement

Les honoraires et prestations de services concernent l'accompagnement de la mise en conformité du dépôt des déchets verts de la déchetterie, ainsi que l'assainissement des anciennes décharges communales.

181800 - Pâturages et chalets

Dans le compte pâturage et chalets nous prévoyons une augmentation des charges de CHF 40'000 que nous expliquons de la manière suivante : plusieurs chalets nécessitent un entretien un peu plus conséquent que les années précédentes. Par ailleurs, à la suite de l'audit de sécurité de nos bâtiments, nous nous voyons contraints de réviser certains des bâtiments communaux, dont les 2 chalets exploitant des buvettes d'alpage, et de s'assurer qu'ils soient conformes en termes de normes incendie.

Dans la même rubrique, on trouve également la fin des travaux à la Bassine liés au PDRA (Projet de Développement Régional Agricole) pour un montant de CHF 42'200 qui sont subventionnés à hauteur de CHF 19'500, lesquels travaux auraient dû être effectués en 2026.

En synthèse, le poste d'entretien prévoit CHF 161'000 de dépenses, dont les grandes lignes sont :

- CHF 30'000 d'entretien courant pour l'ensemble des chalets (ferblanterie, maçonnerie, ...) ;
- CHF 30'000 pour mettre en conformité les 2 buvettes d'alpages des Pralets et de la Chaumette ;
- CHF 42'000 pour terminer les travaux à la Bassine dans cadre du PDRA ;
- CHF 26'000 pour des travaux plus conséquents au chalet des Frasses (crépi) et à celui du Crot (cheminée).
- CHF 23'000 pour des clôtures ;
- CHF 6'000 de divers et imprévus.

La réfection des murets continue, ils sont subventionnés à hauteur de 93%.

182200 - Forêts

La réfection des dessertes forestières n'est plus portée au budget, mais fait désormais l'objet du préavis pour un crédit d'investissement extrabudgétaire (préavis 10/26).

Le résultat d'exploitation de l'AGFORS (Association du Groupement Forestier de la Serine) est estimé de façon prudente compte tenu des éléments défavorables actuels mais sans perdre de vue que la bonne gestion de notre garde forestier a permis toutes ces dernières années de maintenir les revenus. Une légère hausse du prix du bois de construction est prise en compte.

9 Finances et impôts

Les rentrées de l'impôt sur le revenu, ainsi que les recettes conjoncturelles et chiffres liés à la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) sont estimées de façon réaliste, en tenant compte des rentrées fiscales des années précédentes, des encaissements des acomptes 2026 et des projections cantonales.

191000 - Impôts , impôts sur les personnes physiques

Le compte « 4000.00 - Impôt sur le revenu/fortune Personnes physiques » est désormais ventilé sur les 3 comptes suivants :

4000.00 - Impôt sur le revenu/fortune Personnes physiques

4001.00 - Impôt sur la fortune, personnes physiques (PP)

4002.00 - Impôts à la source, personnes physiques (PP)

Additionnés, les trois comptes montrent une hausse d'environ CHF 129'000.

Impôts conjoncturels

La prévision est plus optimiste qu'au budget 2026, mais reste CHF 100'000 en dessous du réalisé 2025. C'est un poste volatile, à surveiller.

195000.4601.01 - Impôts sur les gains immobiliers

Dans son projet de budget 2026, le Conseil d'État avait proposé une nouvelle répartition de l'impôt sur les gains immobiliers entre le Canton et les communes, à titre provisoire pour 2026 et 2027, représentant une perte d'environ 39 millions de francs par an pour l'ensemble des communes vaudoises. Le Grand Conseil a rejeté cette mesure le 9 décembre 2025, à l'unanimité des groupes.

Le sujet revient dans le projet de budget 2027 du canton, présenté le 14 septembre 2026, qui prévoit une diminution de la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers.

Comme l'an passé la Municipalité a sciemment pris la décision de ne pas répercuter l'impact potentiel sur le budget 2027. Le produit encaissé au titre des gains immobiliers s'est élevé à CHF 268'883 en 2025, pour une moyenne de CHF 188'094 sur 5 ans, chiffre retenu pour le budget.

196300 - Auberge communale

Comme pour le jardin d'enfants, à la suite du contrôle périodique OIBT (Ordonnance sur les Installations à Basse Tension), des travaux obligatoires de mise aux normes sont à effectuer.

196301 - Pavillon Moinsel

Le chauffe-eau à gaz qui est défectueux a encore fait la saison 2026, il faut le changer avant la saison 2027.

Des problèmes récurrents d'amenée d'eau ont mené à la réflexion d'installer une conduite d'eau potable depuis le bas du Chemin de la Trappe.

La porte d'entrée ne s'ouvrant pas vers l'extérieur, cela pose un problème en termes de sécurité incendie, la Municipalité propose de changer l'une des fenêtres par une porte fenêtre, ce qui donnerait également un accès sur l'extérieur côté "herbe" du bâtiment.

3 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis n°13/26 relatif au budget 2027,
Vu	le rapport de la Commission des finances,
Ouï	les conclusions du rapport de la commission précitée,
Attendu que	cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

1. **d'adopter le budget 2027 tel que présenté, soit :**

Total des charges	**:**	**9'202'830.00 CHF**
Total des revenus	**:**	**9'204'765.00 CHF**
Résultat net	**:**	**1'935.00 CHF**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 novembre 2026, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Denis Currat

MUNICIPALITÉ * BASSINS *

Le Secrétaire municipal :

Sacha Vuadens

Annexe : Budget 2027

Municipal répondant : M. Denis Currat